



Plan de Travail du Comité 'Profession' 2009

Mission: Permettre aux infirmières de relever les défis d'une société de la connaissance en promouvant le développement de leurs connaissances et compétences à tous les niveaux de développement dans leur carrière professionnelle.

Objectif: Développer des normes éducatives de haut niveau en matière de soins infirmiers et faciliter le transfert et la reconnaissance des qualifications et des compétences dans toute l'Europe.

Priorités:

- (1) Mise en œuvre de la Directive 36 & Elargissement de l'EFN (OPL 3.1)
- (2) Développement Professionnel Continu (OPL 3.2)
- (3) EUNetPaS GT2 – « Education & Formation » (OPL 1.3)
- (4) Directive sur l'Information au Patient (OPL 1.4)

Type d'Activité:

- (1) "Lobbying"
- (2) "Lobbying"
- (3) Participation active aux Groupes de Travail (GT)
- (4) "Watching Brief" et "Alliance Building"

Objectifs:

- (1) Mise en Œuvre de la Directive 36
 - Guider les nouveaux Etats Membres de l'UE/ANI à mettre en œuvre la DIRECTIVE 36 ;
 - ANIs des futurs Etats Membres de l'UE – membres de l'EFN ;
 - Mise en œuvre de la Déclaration de Position de l'EFN sur les Synergies entre la DIRECTIVE 36, le Processus de Bologne et le Cadre Européen des Certifications (experts des ANIs et de la mission TAIEX);
 - Faire du Lobby auprès de la DG Marché Intérieur sur la révision de la Directive 36 – Développement d'un Système d'Accréditation Européen pour la Formation en Soins de Santé (semblable au « Peer Review ») ;
 - Atteindre des normes équivalentes en matière de soins infirmiers au niveau Européen.
- (2) Développement Professionnel Continu
 - Fonds Structurels de l'UE pour une 'cohésion sociale' utilisés pour le DPC – Alliance avec les Organisations Nationales et Européennes pour les Patients (EPF) ;
 - Les infirmières jouent un rôle actif dans la promotion de la santé et d'une vie saine (Soumission du projet EFN/OXHA en 2009).
- (3) EUNetPaS
 - L'EFN/les membres de l'EFN - activement impliqués dans le projet EUNetPaS pour que les recommandations reflètent le point de vue des infirmières.
- (4) Information au Patient
 - Amender la Directive sur l'Information au Patient ;
 - L'EFN – partie prenante au sein des plateformes de l'UE sur l'Information au Patient : Intergroupe Commun au Parlement Européen et EMEA sur le Vieillessement, la santé et les consommateurs ;

- Etablissement d'alliances avec EPHA qui dirige la question et avec BEUC.

Attentes:

- (1) Mise en Oeuvre de la DIR 36
 - ANIs des futurs Etats Membres de l'UE – membres de l'EFN ;
 - Tous les membres de l'UE conformément à la Directive 36 ;
 - DIR 36 protégée ;
 - Système d'Accréditation pour la Formation en Soins de Santé.
- (2) Développement Professionnel Continu
 - Certains membres de l'EFN se candidatent aux Fonds Structurels en collaboration avec des organisations des patients ;
 - Les membres de l'EFN échangent leur expérience et les candidatures ;
 - Participation des nouveaux Etats Membres au projet EFN/OXHA.
- (3) Projet de l'UE sur la Sécurité du Patient – EUNetPaS
 - Remplir les engagements des Groupes de Travail du projet.
- (4) Information au Patient
 - La DG Sanco dirige la question de l'Information au Patient ;
 - EPHA mène le débat politique en tenant compte des points de vues des membres de l'EFN.

Délai:

- (1) Mise en Oeuvre de la DIRECTIVE 36
 - Mise en oeuvre de l'Acquis Communautaire (DIR 36) par la Croatie, fin 2009 – rejoint l'UE en Janvier 2010 ;
 - Rapport de la DG Marché Intérieur sur la Directive 36 en 2012 – débutera en 2009 – faire proposition pour un Système d'Accréditation de l'UE ;
 - Suivi du Sommet Ministériel sur Bologne, en Belgique (2009)
- (2) Développement Professionnel Continu
 - Certains membres de l'EFN se candidatent aux Fonds Structurels en 2009, en collaboration avec des organisations des patients;
 - Participation des nouveaux Etats Membres au projet EFN/OXHA.
- (3) EUNetPaS
 - Deux réunions de coordination et trois réunions du groupe de travail planifiées pour 2009.
- (4) Information au Patient
 - EPHA mène la question de l'Information au Patient – Contribution de l'EFN à EPHA – 4x/an ;
 - EFN - membre du Groupe de Haut Niveau de la DG Sanco sur la Mobilité des Professionnels et la Sécurité du Patient – 4x/an ;
 - EFN – membre du groupe de travail d'EMEA sur les Professionnels de la Santé – 2x/an.

Marche à Suivre:

- (1) Mise en Oeuvre de la Directive 36
 - ANIs des futurs Etats Membres pro activement impliqués au sein de l'EFN.
- (2) Développement Professionnel Continu
 - Etablissement d'alliances avec EPF

(3) EUNetPaS

- Etablissement d'alliances avec CPME, HOPE, PGEU, EPF

(4) Information au Patient

- Etablissement d'alliances avec EPHA et BEUC

Actions:

(1) Mise en Oeuvre de la Directive 36

- Contacter les ANIs des futurs Etats Membres – développement de stratégies et visiter les membres de l'EFN qui ne participent plus aux AGs (Estonie, République Tchèque, Hongrie) ;
- Participation des experts des membres de l'EFN aux « Peer Review » de la DG Marché Intérieur.

(2) Développement Professionnel Continu

- Remplir UNE demande de candidature avec EPF;
- Créer une liste des membres de l'EFN et des membres d'EPF ;
- Réunions de l'EFN-EPF avec la DG Sanco et la DG Région.

(3) EUNetPaS

- Collecte, par les membres de l'EFN, des données et des bonnes pratiques requises;
- Contacts avec les représentants nationaux.

(4) Information au Patient

- Organisation d'une réunion par EPHA avec l'Intergroupe du Parlement Européen sur la mobilité des patients ;
- Evaluation des progrès réalisés par le Forum Pharmaceutique et les actions d'EMA.

Résultat:

(1) Mise en Oeuvre de la Directive 36

- Tous les membres de l'UE sont conformes à la Directive 36 ;
- Développement, par l'EFN, d'un Système d'Accréditation pour la Formation en Soins de Santé.
- ANIs des futurs Etats Membres de l'UE – Membres de l'EFN

(2) Développement Professionnel Continu

- Financement des membres de l'EFN par la construction de capacité des Fonds Structurels;
- Les infirmières dirigent la question de la Promotion de la Santé.

(3) Projet de l'UE sur la Sécurité du Patient

- Les résultats du projet EUNetPaS incluent la contribution et la vision des membres de l'EFN.

(4) Information au Patient

- La DG Sanco mène la question ;
- La Directive tient compte de la position de l'EFN sur l'Information au Patient.